

CONTRAT DE BAIL

Entre le soussigné monsieur..... Kouakoue Arouna.....

Domicilier a AGBIBILE KOUADIO..... en sa qualité de bailleur.

Et Yao Kouakoue Arouna..... domicilié a
AGBIBILE KOUADIO En sa qualité de locataire.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Monsieur Kouakoue Arouna..... Qui met
en location son local situé a AGBIBILE KOUADIO..... au quartier
..... Balle Ville (Mouyoubalma) A usage CONTExAIDE..... A
monsieur Yao Kouakoue Arouna.....

Article 2

Le loyer mensuel est de Quinze mille Francs (15000 FG)

Article 3

Le bailleur est tenu de respecter l'engagement pris par lui ou son représentant

Article 4

Le présent contrat a une durée de 06 mois.....
Renouvelable par tacite reconduction.

Article 5

Tout litige révélant du présent contrat fera l'objet d'un règlement à l'amiable
en cas d'impossibilité il sera porté devant les juridictions compétentes.

Article 6

Le présent contrat prend effet à compter du Janvier 2023.....

Le bailleur



Le locataire

